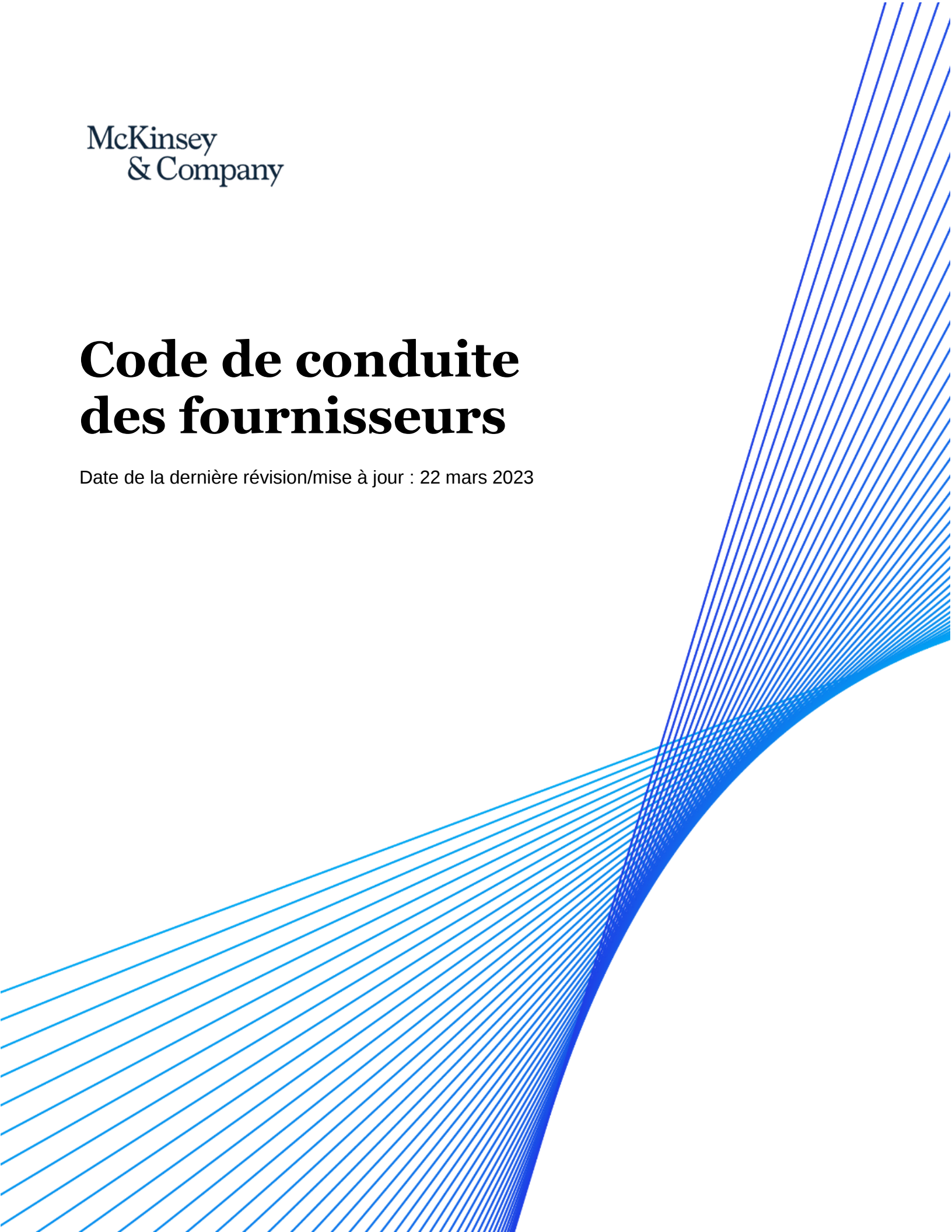


Code de conduite des fournisseurs

Date de la dernière révision/mise à jour : 22 mars 2023



Code de conduite des fournisseurs

Introduction

McKinsey & Company (« McKinsey ») s'engage à respecter les normes d'intégrité et de responsabilité sociale les plus élevées, et McKinsey attend de tous les Fournisseurs engagés dans la fourniture de produits et de services à McKinsey (« Fournisseurs ») qu'ils aient ou prennent un engagement similaire. Le Code de conduite des fournisseurs de McKinsey (« Code ») décrit les attentes de McKinsey concernant la manière dont ses Fournisseurs exercent leurs activités. McKinsey attend de ses Fournisseurs qu'ils agissent conformément au Code et à toutes les lois et réglementations applicables dans les zones géographiques où ils opèrent, et qu'ils soient ouverts et coopératifs avec les législateurs qui appliquent ces lois. Les fournisseurs doivent imposer à leurs propres fournisseurs, sous-traitants et agents des obligations essentiellement similaires à celles énoncées dans les présentes.

Présentation

Le Code reflète les valeurs de McKinsey et énonce ce qui est exigé et attendu de ses fournisseurs dans les domaines suivants :

1. Éthique et intégrité
2. Confidentialité des données et sécurité
3. Inclusion et diversité
4. Emploi, conditions de travail et droits de l'Homme
5. Bien-être, santé et sécurité
6. Durabilité environnementale

Code de conduite des Fournisseurs

Éthique et intégrité

McKinsey s'engage à respecter les normes éthiques les plus élevées et à se conformer à toutes les lois, règles et réglementations en vigueur. McKinsey demande à ses Fournisseurs d'en faire de même, et au minimum d'adhérer à ce qui suit :

Lutte contre les pots-de-vin et la corruption

Les Fournisseurs doivent se conformer pleinement à toutes les lois anti-pots-de-vin et anti-corruption en vigueur, y compris, mais sans s'y limiter, les lois pertinentes telles que la loi américaine sur la corruption dans les transactions à l'étranger et la loi britannique contre la corruption.

Cadeaux et divertissements

Les Fournisseurs ne doivent offrir ou accepter aucun cadeau ou quoi que ce soit d'autre de valeur pour obtenir des avantages ou une influence indus pour les Fournisseurs, pour McKinsey (y compris les employés de McKinsey et/ou les membres de leur famille et leurs associés) ou pour un tiers. Les cadeaux comprennent, mais sans s'y limiter, les avantages, les frais, les commissions, les dividendes, les espèces, les gratifications, les services ou toute autre incitation.

Absence de représailles suite au signalement d'un problème

McKinsey s'attend à ce que ses Fournisseurs mettent en place une politique et un processus de signalement des problèmes sur le lieu de travail. La politique et le processus doivent être transparents et compréhensibles et doivent fournir une protection contre les représailles, tant pour les personnes à l'origine du signalement que pour celles qui participent à toute enquête associée.

Commerce et sanctions

Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur en matière de commerce et de sanctions.

Confidentialité des données et sécurité

McKinsey attend de ses Fournisseurs qu'ils protègent la vie privée des personnes, y compris, mais sans s'y limiter, des employés, des clients et des autres partenaires commerciaux, ainsi que la sécurité des actifs et des informations confidentiels.

Actifs et informations confidentiels

Les Fournisseurs doivent protéger les actifs et les informations confidentiels de McKinsey et de ses clients. Les Fournisseurs doivent concevoir et gérer des processus afin de protéger ces informations de manière appropriée.

Informations personnelles et confidentialité

McKinsey attend de ses Fournisseurs qu'ils protègent les informations personnelles conformément à toutes les lois et réglementations en vigueur. Les informations personnelles fournies par ou au nom de McKinsey ne doivent être utilisées, consultées et divulguées que dans la mesure autorisée par l'accord du Fournisseur et conformément à toutes les lois et réglementations en vigueur.

Inclusion et diversité

McKinsey favorise une culture inclusive et estime que la diversité doit être célébrée et que la discrimination sous toutes ses formes ne doit pas être tolérée.

Non discrimination et diversité sur le lieu de travail

Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur relatives à la discrimination à l'embauche, aux pratiques d'emploi, au harcèlement et aux représailles.

Sur le lieu de travail, les Fournisseurs doivent s'assurer qu'il n'y a pas de traitement inégal par rapport à l'emploi, de discrimination, de harcèlement, de victimisation ni tout autre abus pour quelque motif que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, l'âge, l'état de santé, le handicap, l'origine ethnique ou sociale, le sexe, l'identité de genre, la nationalité, la race, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, le statut parental, la grossesse, les convictions politiques, la religion ou les croyances, l'affiliation syndicale ou le statut d'ancien combattant. L'inégalité de traitement comprend le versement d'un salaire plus bas pour un travail de valeur égale.

Diversité des fournisseurs

L'engagement de longue date de McKinsey dans la défense de la diversité et l'inclusion comprend la promotion active des relations avec des entreprises diverses et sous-représentées dans les processus d'approvisionnement stratégiques de McKinsey. McKinsey demande à ses Fournisseurs de valoriser de la même manière

la diversité dans leur propre chaîne d'approvisionnement et de soutenir les objectifs de McKinsey en matière de diversité des fournisseurs. McKinsey demande à ses Fournisseurs : (i) d'utiliser des processus de recherche et d'évaluation à la fois impartiaux et transparents, (ii) de s'assurer que leurs équipes d'approvisionnement fournissent de manière proactive à diverses entreprises un accès équitable aux offres, et (iii) lorsque cela est possible, de rechercher activement des opportunités de participer à des transactions commerciales et d'offrir ces opportunités à divers fournisseurs.

Emploi, conditions de travail et droits de l'Homme

Dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies, McKinsey soutient les dix principes sur les droits de l'Homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption ; la Déclaration universelle des droits de l'Homme ; la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. McKinsey s'efforce de respecter les principes énoncés dans ces normes et attend de ses fournisseurs qu'ils fassent de même.

Esclavage moderne/traite des êtres humains

McKinsey ne tolère l'esclavage, le travail forcé ou la traite des êtres humains sous quelque forme que ce soit à aucune étape de sa chaîne d'approvisionnement. Les Fournisseurs doivent également interdire toutes les formes de travail forcé, de travail des enfants et de traite des êtres humains. McKinsey attend que ses Fournisseurs se conforment pleinement aux exigences légales applicables en matière de droits de l'Homme, d'esclavage, de travail forcé et de traite des êtres humains, telles que celles décrites dans la loi britannique sur l'esclavage moderne de 2015 et la loi australienne sur l'esclavage moderne de 2018, ainsi qu'aux exigences liées au devoir de diligence de la chaîne d'approvisionnement, telles que celles décrites dans la loi allemande sur les obligations de diligence raisonnable des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement. McKinsey attend de ses Fournisseurs qu'ils adoptent des pratiques pour assurer la conformité avec ces lois et ces réglementations.

Travail des enfants

McKinsey ne tolère le travail des enfants sous quelque forme que ce soit à aucune étape de sa chaîne d'approvisionnement. Le terme « enfant », sauf indication contraire spécifiée par les lois applicables concernant l'âge minimum de travail, désigne toute personne employée âgée de moins de 15 ans ou n'ayant pas atteint l'âge requis pour terminer l'enseignement obligatoire. Les travailleurs de moins de 18 ans ne doivent pas non plus être engagés pour effectuer des travaux dangereux.

Droits de l'Homme

McKinsey s'engage à respecter les droits de l'Homme dans le cadre de ses opérations internes et attend la même chose de ses Fournisseurs. McKinsey ne tolère les violations des droits de l'Homme sous quelque forme que ce soit à aucune étape de sa chaîne d'approvisionnement. McKinsey attend de ses Fournisseurs qu'ils adoptent des pratiques pour maintenir un lieu de travail respectueux et sûr. McKinsey attend de ses fournisseurs qu'ils ne tolèrent pas la violence physique, les menaces, les châtiments corporels, la coercition mentale, la violence verbale, les comportements irrespectueux, l'intimidation ou le harcèlement de quelque nature que ce soit.

Liberté d'association

McKinsey attend des ses Fournisseurs qu'ils respectent les droits des travailleurs en matière de liberté d'association, y compris le droit de former des syndicats ou d'y adhérer ou de rejoindre des comités de travailleurs conformément aux lois locales. Les travailleurs doivent être libres de s'engager dans ces activités sans représailles, harcèlement ou intimidation.

Lois sur l'emploi

Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur en matière de salaire et de travail. McKinsey attend de ses Fournisseurs qu'ils communiquent à leurs employés, dans les délais, une feuille de paie compréhensible contenant suffisamment d'informations pour vérifier l'exactitude de la rémunération du travail. L'utilisation d'une main-d'œuvre temporaire, distribuée et externalisée doit être conforme à toutes les lois et réglementations en vigueur.

Recrutement ou recours à des forces de sécurité privées ou publiques

Les Fournisseurs qui embauchent ou utilisent des forces de sécurité privées ou publiques pour leur protection doivent apporter des instructions et des mesures de surveillance suffisantes pour éviter la torture, les traitements cruels, inhumains ou dégradants, les atteintes à la vie ou à l'intégrité physique des personnes et l'atteinte à la liberté d'association des travailleurs.

Bien-être, santé et sécurité

McKinsey attend de ses Fournisseurs qu'ils mettent en œuvre des pratiques saines en matière de santé et de sécurité dans l'ensemble de leurs opérations commerciales.

Santé et sécurité

Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur en matière de santé et de sécurité. McKinsey attend de ses Fournisseurs qu'ils adoptent des pratiques visant à minimiser les risques pour la santé et la

sécurité, à renforcer la prévention des accidents et à garantir un lieu de travail sûr pour tous les travailleurs, y compris les employés et/ou sous-traitants et autres tiers.

Durabilité environnementale

McKinsey s'engage à réduire l'impact de ses opérations sur l'environnement naturel et demande à ses Fournisseurs d'en faire de même.

Empreinte environnementale

Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur en matière d'environnement. McKinsey attend de ses Fournisseurs qu'ils gèrent leurs risques et leurs impacts environnementaux. McKinsey attend de ses Fournisseurs qu'ils mesurent, gèrent et traitent la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le cas échéant, McKinsey attend également de ses Fournisseurs qu'ils mesurent, gèrent et réduisent l'eau ou d'autres ressources naturelles et les déchets produits par leurs opérations. En outre, les Fournisseurs et leur chaîne d'approvisionnement doivent se conformer aux lois en vigueur et aux conventions internationales concernant l'utilisation, la manipulation et l'élimination des déchets dangereux, des polluants organiques persistants, du mercure et des substances similaires.

Conformité au Code

Signalement des violations

Les Fournisseurs sont tenus de signaler rapidement à McKinsey toute violation légale ou violation de ce Code ou de toute autre politique de McKinsey.

Les Fournisseurs doivent transmettre rapidement à McKinsey, si la loi l'autorise, toute citation à comparaître, demande réglementaire, demande de renseignement de la presse ou autre demande d'un tiers concernant McKinsey.

[« Vous avez une préoccupation ? »](#) permet aux employés de McKinsey et aux parties externes de faire part, en toute confidentialité, de leurs préoccupations sur une mauvaise conduite potentielle ou des violations potentielles des lois, des politiques, des valeurs ou de la conduite professionnelle. Les détails de ce processus confidentiel sont disponibles sur la page Web « Vous avez une préoccupation ? ».

McKinsey a conçu la page Web « Vous avez une préoccupation ? » comme mécanisme officiel de signalement des préoccupations liées aux violations de la loi, dans le cadre de la directive de l'Union européenne sur la dénonciation et les lois d'application locales connexes.

Droits de McKinsey

McKinsey se réserve les droits suivants pour garantir et faire respecter le respect du Code par les Fournisseurs.

Sélection du fournisseur

McKinsey évaluera la conformité des Fournisseurs avec le Code au cours du processus d'évaluation, de sélection ou d'intégration des Fournisseurs et/ou à tout autre moment dans la relation entretenue avec les Fournisseurs.

Évaluation du Fournisseur

L'évaluation des fournisseurs soutient l'engagement de McKinsey dans le Pacte mondial des Nations Unies, les normes professionnelles générales et la gestion des risques tout au long de la chaîne d'approvisionnement. L'évaluation des Fournisseurs est un élément essentiel de la diligence raisonnable pour identifier, prévenir, atténuer, comptabiliser et permettre la correction des impacts négatifs dans la chaîne d'approvisionnement liés aux sujets abordés dans ce Code, y compris, mais sans s'y limiter, la durabilité environnementale, les droits de l'Homme, le travail, et l'éthique.

Au cours du processus de certification des Fournisseurs, les Fournisseurs peuvent être tenus de confirmer qu'ils acceptent le Code et s'y conforment. Il peut être demandé aux Fournisseurs de reconfirmer périodiquement leur conformité au Code. Sur demande, les Fournisseurs seront tenus de fournir des informations écrites sur leurs politiques et pratiques liées à la conformité au Code.

En outre, McKinsey peut parfois demander à certains Fournisseurs de réaliser une évaluation fondée sur des preuves notée par un tiers ou d'autoriser un audit sur site pour surveiller la conformité et encourager l'amélioration continue par rapport à ce Code et à d'autres problèmes pertinents.

McKinsey s'engage à travailler avec les Fournisseurs pour améliorer les performances par rapport aux sujets abordés par ce Code et peut parfois demander aux Fournisseurs de prendre des mesures correctives spécifiques liées à ce Code et à d'autres problèmes pertinents. McKinsey s'attend à ce que ses Fournisseurs acceptent de travailler ensemble pour aborder conjointement les sujets applicables et pertinents.

Non-conformité, violations et résiliation

Chaque Fournisseur doit s'assurer que tous les fournisseurs, sous-traitants et agents auxquels il fait appel pour remplir ses obligations ou ses engagements envers McKinsey se conforment au Code ou imposent des obligations substantiellement similaires. Les Fournisseurs doivent reconnaître que s'ils ont connaissance d'une violation, y compris une violation par leurs fournisseurs, sous-traitants et agents, ils

doivent la signaler à McKinsey et y remédier. En cas de non-conformité ou de violation du Code, McKinsey peut offrir au Fournisseur une possibilité raisonnable de remédier au problème par le biais d'actions correctives convenues, à moins que la violation ne soit grave ou incurable ou ne constitue une violation de la loi. En cas de violation de ce Code ou de la loi, McKinsey peut suspendre ou mettre fin à sa relation avec le Fournisseur. En cas de violation de la loi, McKinsey divulguera également l'affaire aux autorités compétentes.

Ordre de préséance ; modifications du Code

En cas de conflit entre ce Code et la loi en vigueur, les Fournisseurs doivent se conformer à la loi en vigueur. Lorsque ce Code exige des obligations allant au-delà des lois en vigueur, les Fournisseurs doivent respecter ces exigences dans les limites de la loi en vigueur.

McKinsey se réserve le droit de mettre à jour ou de modifier les exigences du Code.

Date d'adoption initiale : 25 octobre 2018

Date des premières modifications : 1er décembre 2020

Date de la dernière révision/mise à jour : 22 mars 2023